LES ACCIDENTS DE LA ROUTE dans le JURA

2019 - 2020

PRÉFET DU JURA

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

PRINCIPALES CIRCONSTANCES des accidents

Les tendances de l'année 2019

L'année 2019 confirme les bons chiffres observés en 2018 (année référence). En effet, par rapport à 2018, le nombre d'accidents corporels est en baisse de 7 % et le nombre de blessés également (- 18 %). Le nombre de tués est passé de 11 en 2018 à 15 en 2019, mais il reste le 2e meilleur bilan observé dans le Jura.

Les tendances de l'année 2020

L'année 2020 est une année atypique. En effet, le trafic routier a été fortement réduit pendant plusieurs mois en raison des différents confinements liés à la crise sanitaire. Cependant, les accidents corporels enregistrent une légère hausse (+ 3 %) par rapport à 2019, et les blessés une hausse beaucoup plus importante (+ 19 %). Le nombre de tués est identique à celui de 2019 (15).

FAITS MARQUANTS CONCERNANT LES ACCIDENTS MORTELS 2019 ET 2020

1. Les principaux facteurs relevés (plusieurs facteurs peuvent être relevés dans un même accident)

> Vitesse inadaptée : 39 %
> Conduite à gauche : 39 %
> Alcool : 25 %

2. Les facteurs aggravants

> Chocs frontaux (entre deux véhicules à moteur) : 43 %
> Obstacles latéraux (pilier, stèle, glissière, parapet ou clôture, muret, fossé ou ravin) : 32 %
> Non port de la ceinture : 14 %

3. Qui sont les victimes ?

> Les usagers vulnérables (40 % des tués) :
- 10 motards (entre 17 et 63 ans)
- 2 cyclomotoristes (31 et 51).

> Les jeunes (33 % des tués) : parmi les 30 personnes décédées, 10 ont moins de 30 ans, dont 2 qui ont moins de 18 ans.
> Les séniors (13 % des tués) : parmi les 30 personnes décédées, 4 ont plus de 65 ans, dont 1 qui a plus de 75 ans.

4. Distance entre le domicile et le lieu de l'accident

23 personnes (77 %) sont mortes à moins de 30 km de leur domicile (dont 8 à moins de 5 km).

Accidents mortels en 2019 et 2020

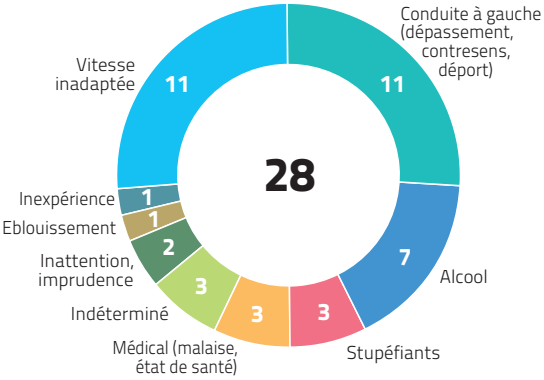

Les causes d'un accident peuvent être multiples (alcool, stupéfiants et vitesse par exemple).

ÉVOLUTION DE L'ACCIDENTALITÉ dans le Jura depuis 2010

Nombre d'accidents

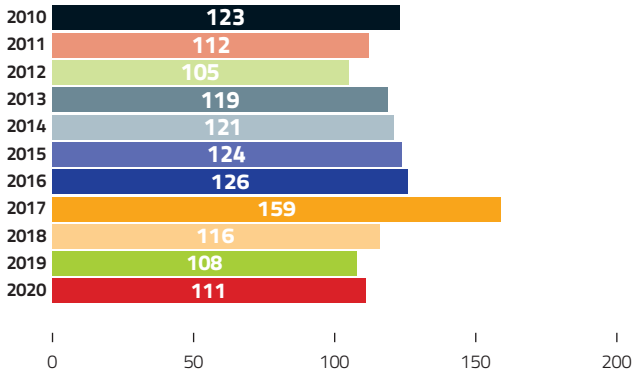

Evolution du nombre d'accidents

-7% **en 2019** par rapport à 2018

+3% **en 2020** par rapport à 2019

Nombre de tués

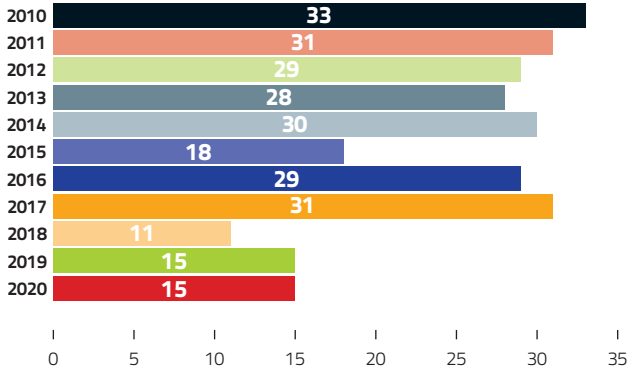

Evolution du nombre de tués

+36% **en 2019** par rapport à 2018

+0% **en 2020** par rapport à 2019

Nombre de blessés

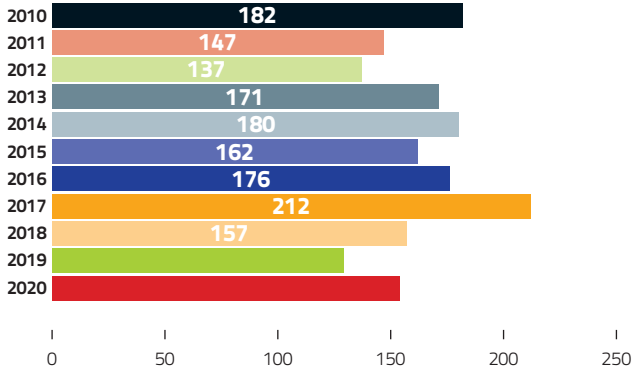

Evolution du nombre de blessés

-18% **en 2019** par rapport à 2018

+19% **en 2020** par rapport à 2019

RÉPARTITION DES VICTIMES par tranche d'âge

2019 2020

Victimes = Tués + Blessés

Dans le Jura en 2019-2020, les 2 tranches d'âges les plus exposées dans les accidents corporels sont :

- **Les 18/24 ans : 24 % des victimes** pour **7 % de la population.**
- **Les 14/17 ans : 9 % des victimes** pour **5 % de la population.**

Tranches d'âge	0-13 ans	14-17 ans	18-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-79 ans	80 ans et +
Nombre de tués	0	1	4	9	12	4	0
Nombre de blessés	9	27	72	65	68	33	9
Part des victimes	3 %	9 %	24 %	24 %	25 %	12 %	3 %
Part de la population du Jura	17 %	5 %	7 %	23 %	27 %	14 %	7 %
Victimes / Population	0,18	1,80	3,43	1,04	0,93	0,86	0,43

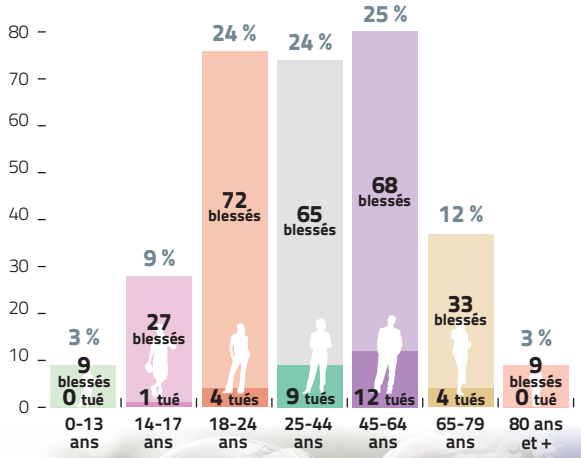

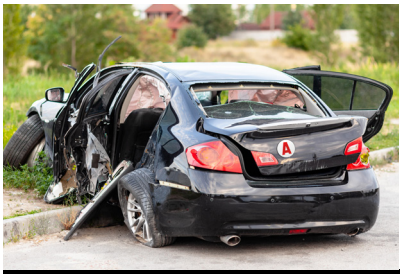

Dans le Jura :

- **144 victimes en 2019**
  dont 15 tués et 129 blessés
- **169 victimes en 2020**
  dont 15 tués et 154 blessés

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TUÉS par catégorie d'usager

ANNÉE	Piétons	Vélos	Cyclos	Motos	Voitures	Utilitaires	Camions	Autres	TOTAL
2010	4	0	1	0	26	1	0	1 (1)	33
2011	6	1	2	5	13	2	1	1 (2)	31
2012	5	0	2	2	19	0	0	1 (2)	29
2013	1	2	0	5	19	1	0	0	28
2014	4	1	1	5	15	1	1	2 (3)	30
2015	1	2	2	0	12	1	0	0	18
2016	1	0	0	4	22	1	0	1 (4)	29
2017	5	1	0	1	21	2	0	1 (3)	31
2018	1	1	0	0	8	0	1	0	11
2019	0	0	1	4	8	2	0	0	15
2020	0	0	1	6	7	1	0	0	15

(1) Conducteur d'un engin de Travaux Publics sur voie publique
(2) Conducteur ou passager d'un quad
(3) Conducteur ou passager d'un bus
(4) Conducteur d'une voiturette

Comparaison Jura / France

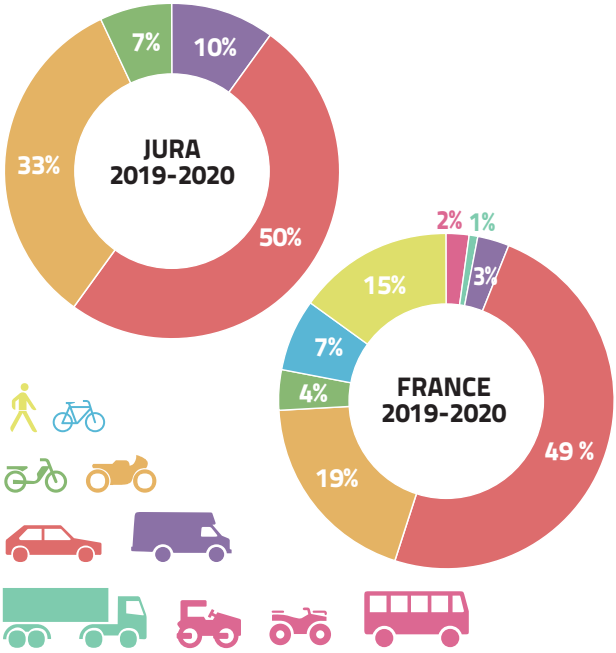

Dans le Jura en 2019/2020 :

- **la voiture** est la catégorie d'usagers la plus exposée avec 50% des tués (49% au niveau national).
- **les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, cyclomotoristes et motards)** représentent 40% des tués (45% au niveau national). Les motards à eux seuls représentent 33 % des décès (19 % au niveau national).
- **les catégories "moto", "cyclo" et "utilitaire"** sont surreprésentées par rapport au niveau national.

ANALYSE SPATIALE ET TEMPORELLE de l'accidentalité 2019-2020

Répartition AGGLO / HORS AGGLO

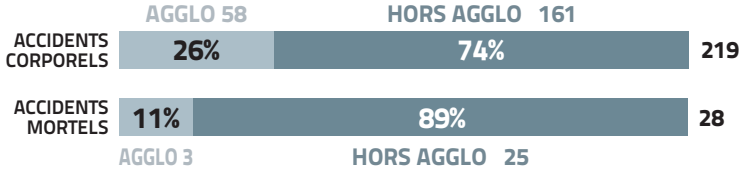

Répartition saisonnière des accidents corporels

- Hiver : 18 %
- Printemps : 18 %
- **Eté : 41 %**
- Automne : 23 %

Pour les années 2019-2020, l'été est la saison la plus accidentogène avec 41 % des accidents. Les 3 autres saisons sont relativement homogènes.
Septembre est le mois le plus accidentogène (16 % des accidents), avril le moins accidentogène (4 %).

Répartition hebdomadaire des accidents corporels

Le vendredi est le jour le plus accidentogène (19 % des accidents).
37 % des accidents ont lieu les week-ends, les jours fériés et veilles de jours fériés.
44 % des accidents sont répartis de manière assez homogène entre le lundi et le jeudi.

Répartition horaire des accidents corporels

Les tranches horaires les plus marquées sont :

- **15h-16h : 10 %**
- 16h-17h : 8,2 %
- 19h-20h : 6,8 %

18 % des accidents ont lieu entre 15h et 17h (retour travail), 37 % entre 15h et 20h !

Localisation des accidents par types de réseaux

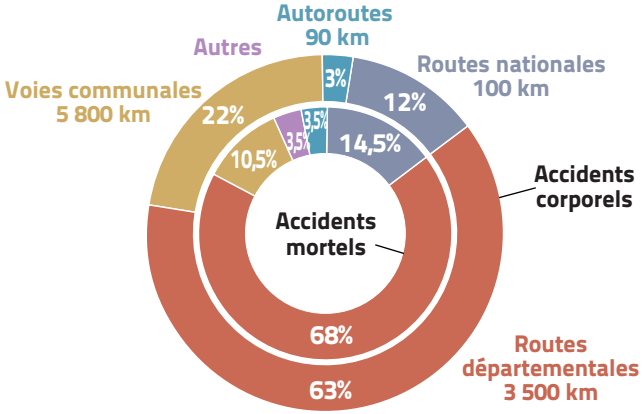

Répartition journalière des accidents

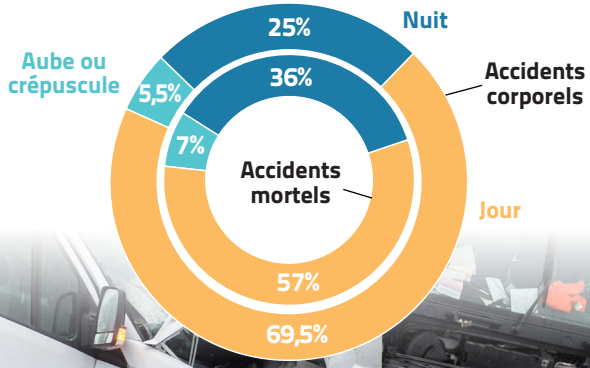

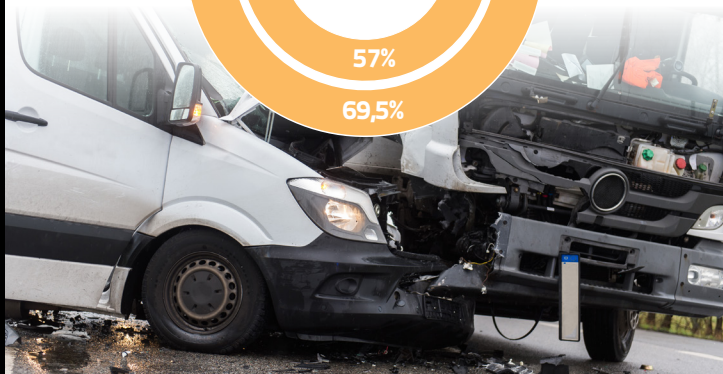

LES EDPM Engins de Déplacement Personnels Motorisés

Adoptez le BON COMPORTEMENT ?

Les utilisateurs d'EDPM sont tenus d'adopter une conduite responsable assurant leur sécurité et celle des autres. Cela passe par le respect d'une réglementation spécifique dans le code de la route en toutes circonstances et par un comportement prudent : anticipation des dangers, vitesse adaptée, respect des autres usagers...

CE QUI EST INTERDIT

- Transporter un ou plusieurs passagers.
- Transporter des marchandises.
- Casque audio (ou oreillette ou kit mains libres), téléphone tenu en main.
- Conduire sous l'emprise de l'alcool ou après usage de stupéfiants.

CE QUI EST OBLIGATOIRE

- Avoir au moins 12 ans.
- Porter des vêtements ou équipements rétroréfléchissants la nuit ou si la visibilité est réduite (gilet, brassards).

FAUT-IL SOUSCRIRE UNE ASSURANCE ?

Une assurance de responsabilité civile (RC) est obligatoire pour couvrir les éventuels dommages matériels ou corporels que l'usager pourrait occasionner à un tiers avec son EDPM. **Renseignez-vous auprès de votre assureur.**

LES SANCTIONS

Trois amendes forfaitaires applicables ! Exemples de situations d'infraction :

35€ Non-respect des règles de circulation ou transport d'un passager.

135€ Circulation sur un trottoir ou conduite d'un EDPM débridé.

1500€ Conduite d'un EDPM non bridé par le constructeur à 25 km/h.

ET LES ENGINS SANS MOTEUR ?

Trottinettes, skateboards et rollers non motorisés sont autorisés à circuler sur les trottoirs et les espaces piétonniers s'ils roulent au pas (6 km/h max).

Qu'est-ce qu'un EDPM ?

Tout véhicule électrique qui permet de se déplacer individuellement est un EDPM !

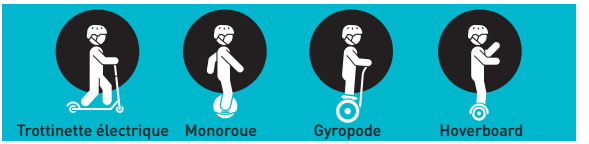

Où et comment CIRCULER ?

EN AGGLOMÉRATION

- ✔ Sur les bandes / pistes cyclables quand il y en a.
- ✔ A défaut, seulement sur les voies limitées à 50 km/h ou moins.
- ✔ Comme pour les vélos, le double sens cyclable et le sas vélo aux feux tricolore sont autorisés.
- ✔ Stationnement permis sur les trottoirs, à condition de ne pas gêner les piétons et d'assurer leur sécurité.
- ⊖ Interdiction de rouler sur les trottoirs.

HORS AGGLOMÉRATION

- ✔ Obligation d'emprunter les voies vertes et les pistes cyclables.

Cas particulier : l'autorité investie du pouvoir de la circulation (mairie, préfecture, département) peut autoriser localement la circulation sur d'autres voies (à 80 km/h maxi). Équipements rétro-réfléchissants, éclairage complémentaire et feux de positions allumés deviennent alors obligatoires.

Un EDPM bien équipé

Les chiffres en BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ en 2019-2020

TERRITOIRE DE BELFORT
- Accidents : **87**
- Tués : **15**
- Blessés : **103**

YONNE
- Accidents : **377**
- Tués : **70**
- Blessés : **497**

HAUTE SAÔNE
- Accidents : **229**
- Tués : **35**
- Blessés : **263**

CÔTE D'OR
- Accidents : **374**
- Tués : **57**
- Blessés : **493**

DOUBS
- Accidents : **499**
- Tués : **54**
- Blessés : **631**

NIÈVRE
- Accidents : **303**
- Tués : **35**
- Blessés : **361**

JURA
- Accidents : **219**
- Tués : **30**
- Blessés : **283**

SAÔNE ET LOIRE
- Accidents : **867**
- Tués : **75**
- Blessés : **1051**

TYPOCENTRE_ 03 85 39 94 74 Crédit photos : stock.adobe.com

PRÉFET DU JURA
Liberté Égalité Fraternité

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU JURA
Direction Départementale des Territoires du Jura
4 rue du Curé Marion ▪ 39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. 03 84 86 80 89 ▪ securiteroutiere@jura.gouv.fr
www.jura.gouv.fr